



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Cycle de conférences 2008

« Relever le défi de la biodiversité : les enjeux majeurs »

INTERVENTION DU

Dr. AHMED DJOGHLAF
SECRETAIRE EXECUTIF

Paris, France
Le 5 septembre 2008

[Seul le texte prononcé fait foi]



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008



Programme des Nations Unies
pour l'Environnement

413, rue Saint-Jacques Ouest, Suite 800
Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Tél : +1 514 288 2220
Fax : +1 514 288 6588

<http://www.cbd.int>
secretariat@cbd.int

Le mois dernier, le colloque d'Arthur M. Sackler de l'Académie américaine des sciences a été consacré à la question de la biodiversité et de l'extinction des espèces. À cette occasion, deux biologistes de l'Université de Stanford en Californie ont fait une présentation sur la sixième grande vague d'extinction des espèces. Ils ont affirmé que «l'avenir de la biodiversité pour les dix prochains millions d'années sera certainement déterminé dans les cinquante à cent ans à venir, et ce du fait l'activité d'une seule espèce : l'Homo sapiens ». Ce constat semble faire écho à la déclaration de l'ancien président de la République Française, M. Jacques Chirac, qui dit « Nous sommes sans doute les dernières générations à avoir encore la capacité d'arrêter la destruction du vivant, avant qu'un seuil irréversible n'ait été franchi ». Malheureusement, chaque jour qui passe semble nous rapprocher de plus en plus du seuil de l'irréversible, au-delà duquel l'avenir même de l'humanité sur terre pourrait être compromis.

En effet, les pressions exercées, par les activités humaines, sur les fonctions naturelles de la planète ont atteint un tel degré que les capacités des écosystèmes à répondre aux besoins des générations futures sont désormais sérieusement, et peut-être irréversiblement, compromises. Les résultats de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire, fruit de quatre années de travail par plus de 1 395 experts provenant de 95 pays, sont eux aussi un cri d'alarme. Les impacts sur les fonctions naturelles de notre planète n'ont jamais été, depuis l'apparition de l'homme sur Terre, aussi destructeurs que durant le demi-siècle écoulé, entraînant ainsi un appauvrissement inégalé de la biodiversité. Ce triste constat a été confirmé par la quatrième édition de l'*État de l'environnement* rendue public récemment par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

En mai dernier le Fond Mondial pour la Nature (WWF) a publié son *Indice Planète Vivante*, un indicateur unique de l'état de la biodiversité mondiale. Les populations d'espèces terrestres tropicales semblent avoir diminué de 46 pour cent. Le rapport a également confirmé que l'empreinte totale de l'humanité a dépassé de 25 pour cent la capacité productive de la biosphère.

Ainsi, au cours du siècle dernier le taux d'extinction d'espèces aurait été multiplié par 1000. Selon l'Union mondiale pour la nature, un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers des amphibiens et 70 pour cent des plantes sont en péril. Cette perte inédite est maintenant aggravée par les changements climatiques. Le rapport du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) prévoit que 30 pour cent des espèces inventoriées risquent de disparaître d'ici la fin du 21^{ème} siècle en raison des changements climatiques. Les changements climatiques n'épargneront aucun continent, aucun pays et aucun secteur de l'activité humaine, y compris l'agriculture.

Le réchauffement du climat risque d'altérer la production des denrées alimentaires de base. Environ 35 pour cent des cultures mondiales dépendent de pollinisateurs, tels que les abeilles. Cependant, la population de ces pollinisateurs a déjà diminué de 30 pour cent durant les vingt dernières années. La perte de biodiversité, aggravée par les changements climatiques, risque de conférer une nouvelle dimension à la question de la sécurité alimentaire. D'ici 2080, entre 200 et 600 millions de personnes risquent de s'ajouter à la liste grandissante des personnes affectées par la faim et la malnutrition.

En 2050, il faudra nourrir une population de 9 milliards d'habitants, soit 50 pour cent de plus qu'aujourd'hui. Comme l'a déclaré M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), deux tiers de la population vivront dans les villes et 150 nouvelles villes atteindront la taille de New York. L'année 2007 a vu naître l'Homme Urbain et pour la première fois de l'histoire humaine, un citoyen sur deux vit aujourd'hui dans des villes. L'ère des «Hypervilles» est née. Au cours des trente prochaines années, la population urbaine augmentera d'un million de personnes tous les 10 jours. Cette urbanisation inédite risque d'aggraver la perte de biodiversité. En France seulement, l'urbanisation provoque à elle seule la disparition de 60,000 hectares de terres arables par an. Cela représente, en dix ans, l'équivalent d'un département français. Alors que les villes n'occupent que 2,8 pour cent de la surface du globe, leurs habitants utilisent 75 pour cent des ressources naturelles de la planète.

C'est ainsi que, chaque minute, plus de 20 hectares de forêts disparaissent. Chaque année 13 millions d'hectares de forêts sont engloutis à jamais. Cependant, plus de 1,6 millions de personnes dépendent des forêts et des produits forestiers pour subvenir à leurs besoins. Plus de 3 milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière. Certains experts prédisent la disparition des poissons des océans d'ici 2048. L'extinction des espèces est irrémédiable. Ce qui est perdu pour un pays l'est pour le monde entier. La perte de biodiversité affecte tous les continents et tous les pays, y compris les plus économiquement avancés. Selon M. Sukhdev Pavan, Président du groupe d'études sur « *L'économie des écosystèmes et de la biodiversité* », le coût de la perte de biodiversité pourrait entraîner uniquement pour le secteur des forêts une perte évaluée à 6 pour cent du produit national brut global. La perte continue de biodiversité aura des conséquences néfastes sur l'économie mondiale et donc sur la paix et la sécurité internationale.

Il est de ce fait encourageant de constater que la question de la biodiversité a été inscrite pour la première fois en tant que thème distinct au Sommet du G8 qui s'est tenu en juin 2007 à Helligendamm, en Allemagne. À cette occasion l'initiative de Postdam entre le Groupe des huit et les cinq pays émergents parmi les plus riches, en termes de biodiversité, a été lancée. Le sommet du G8 qui s'est tenu en juillet dernier à Hokkaido a adopté, pour la première fois, un plan d'action pour la biodiversité. L'Appel de Kobe pour agir en faveur de la biodiversité est un engagement fort du G8. Il revêt d'une importance d'autant plus particulière qu'il inclut les États-Unis d'Amérique qui, je l'espère, pourront prochainement se joindre à la grande famille de la biodiversité.

En effet, la bataille pour la vie sur Terre exige l'engagement de tous les États ainsi que de tous les acteurs de la société civile. En mai dernier, au Sommet de Bonn, Brunei Darussalam est devenu la 191^{ème} Partie contractante de la Convention. La semaine dernière, le Conseil des ministres de la République d'Irak a adopté la décision d'accéder à la Convention. La Convention sur la diversité biologique est en passe de devenir un instrument universel.

Si le statut d'observateur n'est nullement une option pour les États, il ne l'est non plus pour les citoyens de la planète. La bataille pour la vie sur Terre exige l'engagement de chaque citoyen de notre planète. En mai dernier, à Bonn, plus de 5 000 délégués ont participé à la neuvième Conférence de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique qui s'est tenue sous le thème « Une seule Nature, un seul Monde : notre Future ».

Le sommet de Bonn a, sans nul doute, constitué un moment fort dans la vie de la Convention et a permis à la communauté internationale de renouveler son engagement en vue de la réalisation de la promesse des chefs d'État ou de gouvernement, faite en 2002 à l'occasion du *Sommet de Johannesburg sur le développement durable*, de réduire de façon substantielle la perte de biodiversité d'ici 2010. Les 27 chefs d'État ou de gouvernement de l'Union Européenne se sont, quant à eux, engagés en 2001 lors du *Sommet de Gutenberg*, à arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010.

La réalisation de l'Objectif de 2010 exige l'engagement de tous, y compris de la communauté scientifique. C'est sur la base de cette conviction que le Secrétariat a mis sur pied un partenariat avec dix universités canadiennes, japonaises et néo-zélandaises. C'est également sur la base d'une telle conviction qu'un consortium d'institutions scientifiques de neuf partenaires a été mis sur pied. Je me réjouis du rôle de leader assumé par le Musée d'Histoire Naturelle de Paris sous l'égide de son Directeur général, M. Bertrand Pierre Galey à qui je dois rendre un hommage spécial.

En effet, la recherche scientifique a un rôle fondamental à jouer afin de permettre à l'humanité de relever les défis multiformes liés à la perte de biodiversité et son impact sur la capacité des écosystèmes à continuer à fournir les biens et services indispensables à la continuation de la vie sur Terre. La Conférence internationale sur la science, la gouvernance et la biodiversité qui s'est tenue à Paris en janvier 2005 a tracé le chemin à suivre. À cette fin, un Processus Consultatif vers un Mécanisme International d'Expertise Scientifique sur la Biodiversité (IMoSEB) a été institué. Le Secrétariat s'enorgueillit d'avoir été associé à cette initiative et se réjouit de la perspective de travailler de concert

avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en vue de la convocation, en novembre prochain à Kuala Lumpur, d'une conférence internationale sur la Plate-forme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (PIBSE). Je me réjouis aussi de la création récente de la Fondation Française pour la Recherche sur la Biodiversité (FFRB) et de la perspective de collaboration du Secrétariat avec cette nouvelle institution scientifique au service de la science et de la biodiversité.

En effet, répondre aux défis de la biodiversité exige l'émergence d'une nouvelle éthique scientifique conforme à la nouvelle relation entre l'homme et son environnement. Selon les biologistes de l'université de Stanford, il s'agit d'insuffler un changement profond dans les mentalités de façon à porter un autre regard sur la nature car, disent-ils, « l'idée que la croissance économique est indépendante de la santé de l'environnement et que l'humanité peut étendre indéfiniment son économie est une dangereuse illusion ». Nicolas Hulot, n'a-t-il pas dit que l'écologie est aussi et surtout un problème culturel et que le respect de l'environnement passe par un grand nombre de changements comportementaux ?

Traduire dans la réalité du vécu collectif les objectifs de la Convention sur la diversité biologique est un devoir de solidarité et une obligation morale envers les générations futures; il s'agit de leur offrir le plus beau cadeau sur Terre : la vie, celle d'aujourd'hui, de demain et de toujours. Il est en effet de notre pouvoir de changer le cours des choses, et comme l'a dit Nicolas Hulot : « Chaque jour que nous cédon s au scepticisme ou l'immobilisme nous rapproche un peu plus de l'impasse planétaire ».

Le Grenelle de l'environnement constitue la réponse de la France, de son peuple et de son gouvernement aux défis environnementaux auxquels fait face l'humanité. L'urgence démocratique a constitué la réponse de la France à l'urgence écologique. Une expérience unique dans le monde, le Grenelle de l'environnement a ouvert, en effet, une nouvelle page dans la relation entre l'homme, la Nature et le pouvoir. Comme l'a dit Son Excellence M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Jean Louis Borloo, l'objectif est de «mettre la société en mouvement » car a-t-il dit « Nous sommes tous d'accord pour dire que l'environnement et la sauvegarde de la planète sont devenus une affaire d'État ».

Le Cycle de conférences 2008 à l'attention des agents publics qui nous rassemble aujourd'hui sous le thème « Relever le défi de la biodiversité » porte le témoignage d'un tel engagement. Qu'il me soit donc permis de présenter au ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; aux cadres de ce ministère unique au monde et à l'Institut de Formation de l'Environnement, mes chaleureuses félicitations pour cette heureuse initiative conforme à l'esprit et à la lettre du Grenelle de l'environnement, conçu en tant que mouvement citoyen pour la protection de la vie sur Terre.

Comme l'a souligné le Grenelle de l'Environnement : « Chaque espèce est une valeur d'option pour l'avenir. Elle mérite d'être conservée afin de permettre à l'écosystème qui l'abrite de développer ses capacités d'adaptation aux changements et de continuer à fournir à l'homme ses services et ses produits. Un changement de trajectoire est donc indispensable dans ce domaine. La biodiversité doit devenir un élément central des politiques publiques. » C'est dans cet esprit que participe le référentiel de 119 mesures recommandées par le groupe 2 du Grenelle de l'environnement intitulé «préserver la biodiversité et les ressources naturelles».

La dimension internationale de ces recommandations mérite d'être saluée. Il en va de même de l'initiative inédite de la Présidence française de l'Union Européenne d'organiser la conférence sur « L'Union Européenne et l'Outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité », qui s'est tenue en juillet dernier à l'île de La Réunion. La déclaration adoptée à cette occasion constitue une contribution majeure à la mise en œuvre de nombreuses décisions adoptées lors de la neuvième réunion de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Le rôle de la France à la tête de l'Union Européenne est essentiel pour la mise en œuvre harmonieuse des 53 décisions adoptées par les réunions tenues à Bonn de la Convention et de son Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Il l'est aussi pour le succès de la Conférence de Nagoya qui se tiendra en octobre 2010 et qui aura à adopter un régime international sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. La Conférence de Nagoya aura aussi à définir les nouveaux objectifs de la lutte contre la perte de biodiversité au delà de 2010. L'inclusion de la dimension environnementale, en particulier la coopération entre les pays de la Méditerranée pour le développement de projets communs, comme la dépollution de la mer Méditerranée et sa biodiversité, par l'établissement de l'Union pour la Méditerranée (UpM) à l'initiative du Président Sarkozy, mérite aussi d'être saluée.

La Conférence de Nagoya coïncidera avec la célébration, en 2010, de l'Année internationale de la biodiversité proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que la tenue, pour la première fois, d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies exclusivement consacrée à la biodiversité. L'année 2010 coïncidera aussi avec le cinquième anniversaire de la Conférence de Paris sur la science, la gouvernance et la biodiversité. Je sais que la France, fidèle à son engagement à la cause de la biodiversité, saura apporter sa précieuse contribution au succès de ces événements marquants dans l'existence de la Convention pour la vie sur Terre.

Je vous remercie de votre aimable attention.
